

# ECTS : European Credit Transfert System

Le système ECTS est le système de crédits destiné à l'enseignement supérieur et utilisé dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui concerne l'ensemble des pays engagés dans le processus de Bologne (1). Le système ECTS est l'une des pierres angulaires du processus de Bologne. La plupart des pays participant au processus de Bologne ont légalement adopté le système ECTS comme système national.

## Les principales caractéristiques du Système ECTS

Le système ECTS est un système de transfert et d'accumulation de crédits centré sur l'apprenant, qui repose sur la transparence des résultats et processus d'apprentissage. Il vise à faciliter la planification, la délivrance, l'évaluation, la reconnaissance et la validation des certifications et unités de cours, de même que la mobilité des étudiants. Le système ECTS est largement utilisé dans l'enseignement supérieur traditionnel et peut être appliqué aux autres activités d'apprentissage tout au long de la vie.

Pour plus d'information : [https://ec.europa.eu/education/resources-and-tools/european-credit-transfer-and-accumulation-system-ects\\_fr](https://ec.europa.eu/education/resources-and-tools/european-credit-transfer-and-accumulation-system-ects_fr)

Source : ects-guide\_fr.pdf

(1) Le processus de Bologne compte actuellement 46 pays signataires. Pour la liste complète, veuillez consulter le site : <http://www.bologna2009benelux.org>

## Les ECTS au lycée JB Decrétot

Le BTS Management en hôtellerie et restauration rénové en 2019, ne propose pas de grille d'équivalence du diplôme en ECTS, l'équipe pédagogique et la direction se sont concertées pour établir la conversion détaillée des programmes en crédits en fonction du volume horaire, des coefficients d'évaluation propres à chaque option, « option A : Management d'unité de restauration », « option B : Management d'unité de production culinaire », et « option C : Management d'unité d'hébergement » ainsi que les périodes de stages en entreprise. Ces grilles ont été validées par les inspecteurs en charge de la filière.

La mise en place du système de crédits européens permet d'assurer la transparence et la comparaison des études et diplômes des établissements des pays de l'union européenne. A chaque discipline enseignée est attribué un nombre d'ECTS.

Nos étudiants doivent effectuer 16 semaines de stage, dont 12 semaines consécutives réalisables en France et à l'étranger. Ces périodes de formation en milieu professionnel donnent lieu à l'attribution de crédits.

Le cadre initial et commun aux deux options prévoit un total de 120 ECTS sur l'ensemble de la formation soit 60 ECTS par an ou 30 ECTS par semestre.

Pour tous les étudiants de BTS hôtellerie et restauration, nous établirons une attestation descriptive du parcours de formation où figure les modules suivis et les crédits ECTS attribués. Pour valider les crédits, l'étudiant doit assister à toutes les heures de formation du programme, effectuer les stages en milieu professionnel, participer aux préparations à l'examen et aux diverses actions pédagogiques proposées et obtenir la moyenne dans chaque discipline suivie.

L'attribution des ECTS est identique pour les étudiants étrangers entrants.